



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2025-056

PUBLIÉ LE 25 FÉVRIER 2025

# Sommaire

## **DREAL Centre-Val de Loire /**

R24-2025-02-25-00005 - Arrete portant subdelegation de signature  
ordonnancement secondaire (12 pages) Page 3

R24-2025-02-25-00006 - Arrete subdelegation de signature en matière  
d'administration generale (8 pages) Page 16

## **Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / SGAR**

R24-2025-02-21-00001 - Arrêté SRIAS 2025 (4 pages) Page 25

DREAL Centre-Val de Loire

R24-2025-02-25-00005

Arrete portant subdelegation de signature  
ordonnancement secondaire

**ARRÊTÉ**

portant subdélégation de signature  
en qualité de responsable délégué des budgets opérationnels  
des programmes 113, 135, 181, 203 et 380,  
en qualité de responsable d'unité opérationnelle du budget de l'État  
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses des budgets  
opérationnels des programmes 113, 135, 159, 174, 181, 203, 216, 217 (T2), 235, 354,  
362, 363 et 380,  
et pour l'exercice du pouvoir adjudicateur  
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
de la région Centre-Val de Loire,

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le document régional de développement rural approuvé le 10 octobre 2007 et ses versions ultérieures ;

**VU** l'arrêté ministériel du 14 septembre 2020 nommant **M. Hervé BRULÉ**, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, à compter du 5 octobre 2020 ;

**VU** l'arrêté ministériel du 5 septembre 2024, renouvelant **M. Hervé BRULÉ** dans les fonctions de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire à compter du 5 octobre 2024 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2023 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2025 portant délégation de signature à **M. Hervé BRULÉ**, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire ;

**VU** la Convention de délégation de gestion du 1er avril 2024 relative au centre de gestion financière bloc 2 placé sous l'autorité de la directrice régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1er :**

Délégation est accordée à **MM. Yann DERACO et Florian LEWIS**, directeurs adjoints, à l'effet de signer en application des articles 15 à 21 de l'arrêté préfectoral susvisé :

- toutes décisions relatives aux opérations de réception et de répartition des crédits des programmes 113, 135, 181, 203, 217(T2), 362 et 380 ;
- tous actes, en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, prévus à l'arrêté préfectoral susvisé ;
- tous documents relatifs à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les recettes et les dépenses de l'État, imputées sur les programmes 113, 135, 159, 174, 181, 203, 216, 217(T2), 235, 354, 362, 363 et 380, dans la limite de l'enveloppe allouée ;
- les arrêtés ou conventions attributives de subvention, dans la limite de 250 000 euros impactés sur le titre 6 des programmes 113, 135, 159, 174, 181, 203, 217, 362 et 380 et les actes d'exécution y afférents ;
- les ordres de paiement et les certificats administratifs concernant l'exécution des dépenses de l'enveloppe spéciale de transition énergétique (ESTE).

**ARTICLE 2 :**

Délégation est accordée aux personnes suivantes à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et en application des articles 15 à 21 de l'arrêté préfectoral susvisé :

**Service « connaissance, aménagement, transition énergétique et logement » :**

Nom Prénom	Intitulé du poste	Délégation pouvoir adjudicateur	Délégation ordonnancement secondaire	BOP	Priorité
<b>M. Guy BOUHIER de L'ECLUSE</b>	Chef de service	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	113 135 159 174 217 362	
<b>M. Mathieu SANTUNE</b> (à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2025)	Adjoint au chef de service	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	113 135 159 174 217 362	
<b>M. Pierre DUMON</b>	Chef du département « habitat et construction »	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention	113 135 362	En cas d'absence ou d'empêchement

			Autres titres : sans limite		
<b>Mme Céline MAGNIER</b>	Cheffe de la mission « management de la connaissance et données »	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	159 217	En cas d'absence ou d'empêchement
<b>Mme Pascale FESTOC</b>	Cheffe du département « énergie, air et climat »	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	159 174	En cas d'absence ou d'empêchement
<b>Mme Saranto RANDRIANALIMANA NA</b>	Adjointe à la cheffe du département « énergie, air et climat »	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	159 174	En cas d'absence ou d'empêchement
<b>Mme Nathalie MIDOIRE-BILLARD</b>	Assistante budgétaire et comptable	A l'effet d'exploiter les fiches communication et de certifier le service fait dans Chorus Formulaires		113 135 362 380	

### **Service « risques chroniques et technologiques » :**

Nom Prénom	Intitulé du poste	Délégation pouvoir adjudicateur	Délégation ordonnancement secondaire	BOP	Priorité
<b>M. Thomas THÉRY-DUPRESSOIR</b>	Chef de service	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	181	
<b>M. Ronan LE BER</b>	Chef du département « risques technologiques et sécurité industrielle »	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	181	
<b>Mme Anne-Émilie CAVAILLÈS</b>	Adjointe du chef du département « risques technologiques et sécurité industrielle ainsi que cheffe de la mission « sécurité industrielle »	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	181	
<b>Mme Maud GOBLET</b>	Cheffe du département « impacts, santé, déchets »	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	181	
<b>Mme Célia MARTIN</b>	Adjointe de la cheffe du département « Impacts Santé Déchets »	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	181	

### **Service « eau, biodiversité, risques naturels et Loire » :**

Nom Prénom	Intitulé du poste	Délégation pouvoir adjudicateur	Délégation ordonnancement secondaire	BOP	Priorité
<b>M. Johnny CARTIER</b>	Chef de service	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention	113 181 362	

			Autres titres : sans limite		
M. Aymeric LORTHOIS	Adjoint au chef de service	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	113 181 362	
M. Christian FEUILLET	Chef du département « eau et bassin Loire-Bretagne »	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	113 362	
M. Pierre GRZELEC	Chef du département « biodiversité »	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	113 362	
M. Sébastien PATOUILARD	Chef de mission pôle d'appui scientifique et technique au contrôle des ouvrages hydrauliques	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	113 181	
Mme Valérie GRAND	Cheffe du département « Plan Loire »	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	113 181	
Mme Sylvie THIERY	Cheffe de l'unité financière	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	113 181 362	
M. Didier VIVET	Chef du département « risques naturels »	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	181	
M. Evan COLAS-FLOC'HLAY	Gestionnaire de crédits régionaux	A l'effet d'exploiter les fiches communication et de certifier le service fait dans Chorus Formulaires		113 181 362	
M. Simon ENTE	Gestionnaire de crédits régionaux	A l'effet d'exploiter les fiches communication et de certifier le service fait dans Chorus Formulaires		113 181 362	
Mme Béatrice JANDIA	Gestionnaire financier plan Loire	A l'effet d'exploiter les fiches communication et de certifier le service fait dans Chorus Formulaires		113 181 362	
Mme Catherine RAFFARD	Chargée de prestation comptable et commande publique	A l'effet d'exploiter les fiches communication et de certifier le service fait dans Chorus Formulaires		113 181 362	

### **Service « mobilités, transports » :**

Nom Prénom	Intitulé du poste	Délégation signature marchés et accords- cadre	Délégation représentant pouvoir adjudicateur - actes d'exécution des marchés et accords- cadre	Délégation ordonnancement secondaire	BOP
M. Laurent MOREAU	Chef de service	- 10 M€ HT (travaux)* - 260 000 € HT (fournitures courantes et services)*	- sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	159 174 203
Mme Carine DUDA	Cheffe du département	Jusqu'à 50 000 € HT	- sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à	203

	« infrastructures et déplacements »			l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	
<b>M. Frédéric LEDOUBLE</b>	Chef du département « transports routiers et véhicules »	Jusqu'à 50 000 € HT	- sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	174 203
<b>M. Fabien MARTIN</b>	Adjoint du chef du département « infrastructures et déplacements »	Jusqu'à 50 000 € HT	- sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	203
<b>M. Xavier MANTIN</b>	Chef du pôle d'appui et suivi des infrastructures	Jusqu'à 50 000 € HT	- sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	203
<b>Mme Joëlle TIBERGHEN</b>	Référente « budget et suivi financier »			Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	203
<b>Mme Lindsey LAMETRIE (à partir du 01 avril 2025)</b>	Référente suivi financier		A l'effet d'exploiter les fiches communication et de certifier le service fait dans Chorus Formulaires		203

\* au-dessus des seuils de procédures formalisées : visa préalable du préfet de région obligatoire.

### **Service « hydrométrie, prévision des étiages, des crues et des inondations » :**

Nom Prénom	Intitulé du poste	Délégation pouvoir adjudicateur	Délégation ordonnancement secondaire	BOP	Priorité
<b>M. Fabien PASQUET</b>	Chef de service	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 3 et 5 : sans limite	181	
<b>M. Nicolas CAVARD</b>	Chef de service adjoint	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 3 et 5 : sans limite	181	En cas d'absence ou d'empêchement
<b>M. David BESSON</b>	Chef du département « hydrométrie, maintenance et données »	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 3 et 5 : sans limite	181	En cas d'absence ou d'empêchement
<b>Mme Marielle CHENESSEAU</b>	Cheffe du département « prévision des étiages, des crues, et des inondations »	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 3 et 5 : sans limite	181	En cas d'absence ou d'empêchement
<b>M. Fabien JUBERTIE</b>	Adjoint à la cheffe de département « prévision des étiages, des crues et des inondations »	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 3 et 5 : sans limite	181	En cas d'absence ou d'empêchement
<b>Mme Valérie TERRIER</b>	Assistante de gestion	Titre 3 et 5 : 6 000 € HT	Titre 3 et 5 : 6 000 € HT	181	
<b>M. Jérôme MORINEAU</b>	Chef de l'unité « concentration et réseau de mesures »	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
<b>M. Jean-Luc DECLINE</b>	Responsable du pôle de maintenance de Saint-Étienne	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
<b>M. Pascal GUILLOT</b>	Responsable du pôle de maintenance de Bourges	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
<b>M. Raphaël JOUSSET</b>	Responsable du pôle de	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	

	maintenance d'Orléans				
<b>M. Christophe PIGEOLAT</b>	Responsable du pôle de maintenance de Clermont-Ferrand	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
<b>M. Sébastien FAYE</b>	Technicien de maintenance de Clermont-Ferrand	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
<b>M. Didier LOURADOUR</b>	Technicien de maintenance de Clermont-Ferrand	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
<b>M. Pascal CONIASSE</b>	Responsable du pôle de maintenance du Puy-en-Velay	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
<b>M. Pascal GUICHON</b>	Chargé de mission « expertises hydrométriques »	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
<b>M. François CHARPENTIER</b>	Chef de l'unité « mesures et critiques hydrométriques »	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
<b>M. David ROUDIER</b>	Adjoint au chef de l'unité « mesure et critiques hydrométriques » - responsable de l'antenne d'hydrométrie de Clermont-Ferrand	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
<b>M. Pascal LEBRETON</b>	Responsable de l'antenne d'Orléans	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
<b>M. Gautier CORDEAU</b>	Responsable de l'antenne du Puy-en-Velay	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
<b>M. Jeremy LAGOUTTE</b>	Responsable du pôle de maintenance de Digoin	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	
<b>M. Gilles BURTIN</b>	Responsable de l'antenne de Digoin	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	Titre 3 et 5 : 4 000 € HT	181	

### **Service « secrétariat général et support régional » :**

Nom Prénom	Intitulé du poste	Délégation signature marchés et accords-cadre	Délégation représentant pouvoir adjudicateur - actes d'exécution des marchés et accords-cadre	Délégation ordonnancement secondaire	BOP	Priorité
<b>Mme Sophie GAUGUERY</b>	Secrétaire générale, cheffe de service	- 10 M€ HT (travaux)* - 260 000 € HT (fournitures courantes et services)*	- sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	113 135 159 174 181 203 216 217 235 354 362 363 380	
<b>M. Jean-Baptiste DAUPHIN</b>	Chef du département « moyens généraux »	260 000 € HT (fournitures courantes et services, travaux)*	- sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de	113 135 159 174 181 203	

				subvention Autres titres : sans limite	216 217 235 354 362 363	
<b>Mme Sandrine BUTEL</b>	Cheffe de l'unité « affaires financières »	50 000 € HT	- sans limite de montant	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	113 135 159 174 181 203 216 217 235 354 362 363	
<b>Mme Isabelle CRIBIER</b>	Cheffe de l'unité « Ressources humaines de proximité »	À l'effet de signer les actes liés à l'action Sociale	Limité aux actes liés à l'action sociale		217	
<b>Mme Nathalie FONTAINE</b>	Cheffe de l'unité « formation »	À l'effet de signer les commandes de formation	Limité aux commandes de formation		354	
<b>Mme Amélie LEMONNIER</b>	Chargée de mission développement des compétences	À l'effet de signer les commandes de formation	Limité aux commandes de formation		354	En cas d'absence ou d'empêchement
<b>Mme Nicole BUREAU</b>	Assistante financière			À l'effet de valider les relevés d'opérations Trainline (Profil FV) à hauteur de 10 000 € HT	113 159 174 181 216 217 235	
				A l'effet d'exploiter les fiches communication et de certifier le service fait dans Chorus Formulaires	354 380	
<b>Mme Christine VENET</b>	Chargée de la commande publique	2 000 € HT (fournitures courantes et services, travaux)	2 000 € HT (fournitures courantes et services, travaux)	2 000 € HT (fournitures courantes et services, travaux)	113 135 159 174 181 203 216 217 235 354 362 363	
<b>M. Benjamin FONTRIER</b>	Assistant financier			A l'effet d'exploiter les fiches communication et de certifier le service fait dans Chorus Formulaires	159 174 181 216 217 235 354 380	
<b>Mme Annabelle GALLON</b>	Assistante financière			A l'effet d'exploiter les fiches communication et de certifier le service fait dans Chorus Formulaires	159 174 181 216	

				217 235 354 380	
--	--	--	--	--------------------------	--

\* au-dessus des seuils de procédures formalisées : visa préalable du préfet de région obligatoire.

### **Mission « appui à l'autorité environnementale » :**

Nom Prénom	Intitulé du poste	Délégation pouvoir adjudicateur	Délégation ordonnancement secondaire	BOP	Priorité
M. Mathieu SANTUNE	Chef de la mission	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	159 174	
M. Vincent GRESSIEN	Adjoint au chef de la mission	Jusqu'à 50 000 € HT	Titre 6 : dans la limite de 100 000 € HT, à l'exception des actes attributifs de subvention Autres titres : sans limite	159 174	En cas d'absence ou d'empêchement

### **Mission « pilotage stratégie et qualité » :**

Nom Prénom	Intitulé du poste	Délégation pouvoir adjudicateur	Délégation ordonnancement secondaire	BOP
M. Jacques BROSSEAU	Chargé de mission pilotage et gestion budgétaire	A l'effet d'exploiter les fiches communication et de certifier le service fait dans Chorus Formulaires		380

### **ARTICLE 3 :**

En application des articles 15, 16 et 17 de l'arrêté préfectoral susvisé, délégation est accordée aux personnes suivantes à l'effet d'utiliser, dans le cadre de leurs attributions et compétences, et dans la limite fixée, les cartes d'achat nominatives.

Porteur carte achat	BOP	Montant TTC maximum par transaction niveau 1 (dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	Montant TTC maximum par transaction niveau 3 (dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
<b><u>Service « mobilités, transports »</u></b>			
M. Didier GIRAULT	174	600,00 €	600,00 €
<b><u>Service « hydrométrie, prévision des étiages, des crues et des inondations »</u></b>			
M. Pascal GUICHON	181	2 000,00 €	5 000,00 €
M. Jérôme MORINEAU	181	2 000,00 €	7 000,00 €
Mme Valérie TERRIER	181	2 000,00 €	5 000,00 €
M. Jean-Luc DECLINE	181	2 000,00 €	5 000,00 €
M. Gautier CORDEAU	181	2 000,00 €	5 000,00 €
M. Pascal CONIASSE	181	2 000,00 €	5 000,00 €
M. Christophe PIGEOLAT	181	2 000,00 €	5 000,00 €
M. Raphaël JOUSSET	181	2 000,00 €	2 000,00 €
M. Pascal LEBRETON	181	2 000,00 €	5 000,00 €

M. David ROUDIER	181	2 000,00 €	5 000,00 €
M. Pascal GUILLOT	181	2 000,00 €	5 000,00 €
M. Gilles BURTIN	181	2 000,00 €	5 000,00 €
M. Jérémy LAGOUTTE	181	2 000,00 €	5 000,00 €
M. Luc BERION	181	2 000,00 €	5 000,00 €
M. Romain LEFEBVRE	181	2 000,00 €	2 000,00 €
M. Didier LOURADOUR	181	2 000,00 €	2 000,00 €
M. Sébastien FAYE	181	2 000,00 €	2 000,00 €

Porteur carte achat	BOP	Montant TTC maximum par transaction niveau 1 (dépenses non couvertes par un marché public formalisé)	Montant TTC maximum par transaction niveau 3 (dépenses couvertes par un marché public ou une convention UGAP)
<b><u>Service « risques chroniques et technologiques »</u></b>			
Mme Delphine ROMESTANT	181	2 000,00 €	5 000,00 €
<b><u>Direction</u></b>			
M. Denis GUÉRIN	354	2 000,00 €	2 000,00 €
	235	2 000,00 €	2 000,00 €
<b><u>Service « secrétariat général et support régional »</u></b>			
M. Laurent MICHARDIÈRE	235	2 000,00 €	2 000,00 €
	354	2 000,00 €	2 000,00 €
M. Jean-Baptiste DAUPHIN	235	2 000,00 €	5 000,00 €
	354	2 000,00 €	7 000,00 €
Mme Annabelle GALLON	235	2 000,00 €	5 000,00 €
	354	2 000,00 €	7 000,00 €
Mme Nicole BUREAU	354	2 000,00 €	5 000,00 €
Mme Anne SAILLANT	354	2 000,00 €	2 000,00 €
Mme Clairelise LENGAINNE	354	2 000,00 €	2 000,00 €
<b><u>Service « mobilités, transports »</u></b>			
Mme Fanny HARLE	203	2 000,00 €	2 000,00 €
M. David THOMAS	203	2 000,00 €	2 000,00 €
M. Gilles GAUTRON	203	2 000,00 €	2 000,00 €
M. Aurélien LAPLACE	203	2 000,00 €	2 000,00 €
M. Emmanuel PUT	203	2 000,00 €	2 000,00 €
<b><u>Unité interdépartementale 18-36</u></b>			
Mme Valérie FILIPIAK	354	500,00 €	500,00 €
Mme Marie-Noël MORGANTI	354	500,00 €	500,00 €
Mme Véronique VILPELLET	354	500,00 €	500,00 €
<b><u>Unité départementale 28</u></b>			

Mme Oriane GUICHARD	354	500,00 €	500,00 €
Mme Françoise PETIT	354	500,00 €	500,00 €
<b><u>Unité interdépartementale 37-41</u></b>			
Mme Marie-Laure BIGNET	354	500,00 €	500,00 €
Mme Catherine COGUELAT	354	500,00 €	500,00 €
<b><u>Unité départementale 45</u></b>			
Mme Isabelle LEGROUX	354	500,00 €	500,00 €

#### **ARTICLE 4 :**

En application des articles 15, 16 et 17 de l'arrêté préfectoral susvisé, délégation est accordée aux personnes suivantes à l'effet de valider les commandes de billets de train via le site internet TRAINLINE, pour le compte de la DREAL Centre-Val de Loire.

Nom	Service	BOP	Montant TTC maximum par transaction
M. Jean-Baptiste DAUPHIN	SGSR	113-181-354-235	1 000,00 €
Mme Annabelle GALLON	SGSR	113-181-354-235	1 000,00 €
Mme Nicole BUREAU	SGSR	113-181-354-235	1 000,00 €
Mme Christine VENET	SGSR	113-181-354-235	1 000,00 €
Mme Sandrine BUTEL	SGSR	113-181-354-235	1 000,00 €

#### **ARTICLE 5 :**

Délégation est accordée aux personnes suivantes à l'effet de mettre dans l'outil CHORUS les crédits à la disposition des unités opérationnelles énumérées à l'article 15 de l'arrêté préfectoral susvisé, dans le respect de la répartition des crédits arrêtée par la préfète de région.

Nom	Service	BOP
M. Jacques BROSSEAU	MPSQ	113 – 135 – 181 – 203 - 380
Mme Sabrina IMBERT	MPSQ	113 – 135 – 181 – 203 - 380
Mme Anne VACULIK	MPSQ	113 – 135 – 181 – 203 - 380

#### **ARTICLE 6 :**

Délégation est accordée aux personnes suivantes à l'effet de valider les ordres de mission dans l'outil Chorus-DTm (profil « service gestionnaire ») selon le périmètre indiqué.

Nom	Service	BOP
Mme Marjorie BONIFAY	SCATEL	135 - 354
Mme Frédérique PREVOST-TOUQUOY	SMT	354
Mme Nicole BUREAU	TOUS SERVICES	113 - 135 - 181 - 235 - 354
Mme Amy-Lee BYNUM	ASN	235

Mme Anne-Émilie CAVAILLÈS	SRCT	181 - 354
Mme Mélodie CHARLANNE	SGSR	354
M. Jacques CONNESSON	UD 45	354
Mme Isabelle DANTEUR	SEBRiNaL	113 - 354
Mme Armèle DEHAYE	SEBRiNaL	113 - 354
Mme Valérie FILIPIAK	UiD 18-36	354
Mme Fabienne FAHAM	UiD 37-41	354
Mme Annabelle GALLON	TOUS SERVICES	113 - 135 - 181 - 235 - 354
Mme Maud GOBLET	SRCT	181 - 354
Mme Catherine GOGUËLAT	UiD 37-41	354
Mme Nahema HADJERAS	ASN	235
Mme Myriam HUET	SHPECI	181
M. Ronan LE-BER	SRCT	181 - 354
Mme Anaïs LECONTE	SMT	354
Mme Nathalie LAPIERRE	SMT	354
Mme Isabelle LEGROUX	UD 45	354
M. Claude LEVAILLANT	UiD 37-41	354
Mme Célia MARTIN	SRCT	181 - 354
Mme Mya MEDINI	UiD 37-41	354
Mme Nathalie MIDOIRE-BILLARD	SCATEL	354 - 135
Mme Marie-Noël MORGANTI	UiD 18-36	354
Mme Françoise PETIT	UD 28	354
M. Philippe POULAIN	UiD 18-36	354
M. Mathieu SANTUNE	MAAE	354
Mme Marie-Charles SOULIE	PSR	354
Mme Isabelle SPADONE	ASN	235
Mme Valérie TERRIER	SHPECI	181
M. Thomas THERY-DUPRESSOIR	SRCT	181-354
Mme Marine ZOUAGHI	SGSR	354

#### **ARTICLE 7 :**

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication. Il abroge l'arrêté du 30 janvier 2025 portant subdélégation de signature en qualité de responsable des budgets opérationnels des programmes et pour l'exercice du pouvoir adjudicateur.

#### **ARTICLE 8 :**

Les délégués et le secrétaire général de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur régional des finances publiques Centre-Val de Loire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 25 février 2025  
Le directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

Signé : Hervé BRULÉ

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire** - Secrétariat général pour les affaires régionales - 181 rue de Bourgogne - 45042 ORLÉANS CEDEX
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)**
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif** - 28 rue de la Bretonnerie - 45057 ORLÉANS CEDEX 1

**Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DREAL Centre-Val de Loire

R24-2025-02-25-00006

Arrete subdelegation de signature en matière  
d'administration generale

**ARRÊTÉ**

portant subdélégation de signature en matière d'administration générale  
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
de la région Centre-Val de Loire,

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

**VU** l'arrêté ministériel du 14 septembre 2020 nommant **M. Hervé BRULÉ**, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté ministériel du 5 septembre 2024, renouvelant **M. Hervé BRULÉ** dans les fonctions de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire à compter du 5 octobre 2024 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° R24-2023-299 du 23 novembre 2023 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2025 portant délégation de signature à **M. Hervé BRULÉ**, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire ;

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1er :**

Délégation est accordée à :

- **M. Yann DERACO**, directeur adjoint,
- **M. Florian LEWIS**, directeur adjoint,

à l'effet de signer l'ensemble des actes administratifs et correspondances dans les limites précisées aux articles 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 18, 19 et 21 et les décisions d'habilitation précisées à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé.

## ARTICLE 2 :

Délégation est accordée aux chefs de service, de départements, de mission ou de pôle dont les noms suivent, à l'effet de signer dans leur domaine de compétence les actes visés à l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé, les ordres de mission temporaires, les octrois de congés annuels, les récupérations de temps de travail (RTT), de demi-journées de récupération visés aux articles 3 et 4 de l'arrêté préfectoral susvisé :

– **M. Guy BOUHIER de l'ÉCLUSE**, chef du service « connaissance, aménagement, transition énergétique et logement », et **M. Mathieu SANTUNE** (à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025), adjoint au chef de service et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Mme Pascale FESTOC**, cheffe du département « énergie, air et climat », **Mme Saranto RANDRIANALIMANANA**, adjointe à la cheffe de département, **M. Pierre DUMON**, chef du département « habitat et construction », **Mme Céline MAGNIER**, cheffe de la mission « Management de la Connaissance et Données » ;

– **M. Thomas THÉRY-DUPRESSOIR**, chef du service « risques chroniques et technologiques » et, en cas d'absence ou d'empêchement, **M. Ronan LE BER**, chef du département « risques technologiques et sécurité industrielle » ou **Mme Anne-Émilie CAVAILLÈS**, adjointe du chef du département « risques technologiques et sécurité industrielle » ainsi que cheffe de la mission « sécurité industrielle » ou **Mme Maud GOBLET**, cheffe du département « impacts, santé, déchets » ou **Mme Célia MARTIN** « adjointe de la cheffe du département « impacts, santé, déchets » ;

– **M. Johnny CARTIER**, chef de service « eau, biodiversité, risques naturels et Loire » et, en cas d'absence ou d'empêchement, **M. Aymeric LORTHOIS**, adjoint au chef de service, **M. Christian FEUILLET**, chef du département « eau et bassin Loire-Bretagne », **M. Pierre GRZELEC**, chef du département « biodiversité », **M. Stéphane LELIÈVRE**, adjoint au chef du département « biodiversité », **M. Sébastien PATOUILLARD**, chef de mission pôle d'appui scientifique et technique au contrôle des ouvrages hydrauliques, **Mme Valérie GRAND**, cheffe du département Plan Loire, **M. Didier VIVET**, chef du département « risques naturels » et **M. Guillaume PEREIRA-MARQUES**, adjoint au chef du département « risques naturels » ;

– **M. Laurent MOREAU**, chef de service « mobilités, transports » et, en cas d'absence ou d'empêchement, **M. Frédéric LEDOUBLE**, chef du département « transports routiers et véhicules », **Mme Carine DUDA**, cheffe du département « infrastructures et déplacements » ;

– **M. Fabien PASQUET**, chef de service « hydrométrie, prévision des étiages, des crues et des inondations » et, en cas d'absence ou d'empêchement, **M. Nicolas CAVARD**, adjoint au chef de service, **M. David BESSON**, chef du département « hydrométrie, maintenance et données », **Mme Marielle CHENESSEAU**, cheffe du département « prévision des étiages, des crues et des inondations » ;

– **Mme Sophie GAUGUERY**, secrétaire générale, cheffe du service du « secrétariat général et support régional » et, en cas d'absence ou d'empêchement, **M. Jean-Baptiste DAUPHIN**, chef du département « moyens généraux » ;

– **M. Mathieu SANTUNE**, chef de la mission « appui à l'autorité environnementale » et, en cas d'absence ou d'empêchement, **M. Vincent GRESSIEN**, adjoint au chef de la mission ;

– **Mme Anne VAÇULIK**, cheffe de la mission « pilotage, stratégie et qualité ».

– **Mme Marie-Charles SOULIE**, cheffe du « pôle social régional ».

Délégation est également accordée aux chefs d'unités et adjoints ou responsables de pôle ou d'antenne, aux chefs de mission et aux chefs d'unités départementales dont la liste figure en annexe, à l'effet de signer les ordres de mission temporaires, les octrois de congés annuels, les récupérations de temps de travail (RTT), de demi-journées de récupération visés aux articles 3 et 4 de l'arrêté préfectoral susvisé pour les agents qu'ils encadrent.

#### ARTICLE 3 :

Délégation est accordée à **Mme Sophie GAUGUERY**, secrétaire générale, cheffe du service du « secrétariat général et support régional » et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Mme Isabelle CRIBIER** cheffe de l'unité « Ressources humaines de proximité », à l'effet de signer les ordres de mission permanents des agents de la DREAL en application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral susvisé et les arrêtés relatifs aux adjoints administratifs pour ce qui concerne les promotions, les changements d'échelon, les mutations, les détachements, les affectations dans une autre administration, les mises à la retraite, les démissions ainsi que l'ensemble des décisions définies à l'alinéa 1 et 3 de l'article 4 de l'arrêté préfectoral susvisé, à l'exception des décisions de licenciement et de radiation des cadres pour abandon de poste.

Délégation est accordée à **Mme Isabelle CRIBIER**, cheffe de l'unité « Ressources humaines de proximité », à l'effet de signer les courriers et avis de son champs d'expertise.

Délégation est accordée à **Mme Nathalie FONTAINE**, cheffe de l'unité « formation » et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Mme Amélie LEMONNIER**, chargée de mission développement des compétences, à l'effet de signer les courriers et avis de son champ d'expertise.

Délégation est accordée à **M. Yannick JOURDAN**, chef de l'unité « Recrutement, Appui au Pilotage et Parcours Professionnels », à l'effet de signer les avis relatifs aux arrêtés, décisions ou actes prévus à l'article 4 de l'arrêté susvisé.

Délégation est accordée à **Mme Christine VENET**, chargée de la commande publique, à l'effet de signer les documents relatifs au programme de cartes d'achat.

#### ARTICLE 4 :

Délégation est accordée à **M. Laurent MOREAU**, chef du service « mobilités, transports », à l'effet de signer l'ensemble des décisions définies aux articles 6 et 7 de l'arrêté préfectoral susvisé ;

Délégation est accordée à **Mme Carine DUDA**, cheffe du département « infrastructures et déplacements » et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **M. Fabien MARTIN**, adjoint au chef du département « infrastructures et déplacements » et à **M. Xavier MANTIN**, chef du pôle d'appui et suivi des infrastructures, à l'effet de signer les actes relatifs aux acquisitions foncières, en matière d'opérations routières dans le cadre d'une DUP et hors cadre d'une DUP, définis à l'article 6 de l'arrêté préfectoral susvisé ;

Délégation est accordée à **M. Frédéric LEDOUBLE**, chef du département « transports routiers et véhicules » et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **Mme Aurélie DUBOIS**, cheffe de l'unité « accès à la profession et gestion des entreprises » et à **M. Didier SCHIELE**, adjoint au chef de l'unité « accès à la profession et gestion des entreprises », à l'effet de signer l'ensemble des décisions définies à l'article 7 de l'arrêté préfectoral susvisé.

#### ARTICLE 5 :

Délégation est accordée à **M. Guy BOUHIER de l'ÉCLUSE**, chef du service « connaissance, aménagement, transition énergétique et logement » et **M. Mathieu SANTUNE** (à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025), adjoint au chef de service, à l'effet de signer l'ensemble des décisions définies à l'article 8, 11, 12 et 14 de l'arrêté préfectoral susvisé et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **M. Pierre DUMON**, chef du département « habitat et construction », à l'effet de signer l'ensemble des décisions définies à l'article 8 de l'arrêté préfectoral susvisé, à **Mme Pascale FESTOC**, cheffe du département « énergie, air et climat », et à **Mme Saranto RANDRIANALIMANANA**, adjointe à la cheffe de département, à l'effet de signer l'ensemble des décisions définies à l'article 11 et 12 de l'arrêté préfectoral susvisé.

Délégation est accordée à **M. Guy BOUHIER de l'ÉCLUSE**, chef du service « connaissance, aménagement, transition énergétique et logement » et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **M. Mathieu SANTUNE** (à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025), adjoint au chef de service, à l'effet de signer les actes relatifs à l'article 13 de l'arrêté préfectoral susvisé. Délégation est accordée à **Mme Pascale FESTOC**, cheffe du département « énergie, air et climat », et à **Mme Saranto RANDRIANALIMANANA**, adjointe à la cheffe de département, à l'effet de signer les actes relatifs à la recevabilité et aux compléments de dossier définis à l'article 13 de l'arrêté préfectoral susvisé.

Délégation est accordée à **Mme Pascale FESTOC**, cheffe du département « énergie, air et climat », **Mme Saranto RANDRIANALIMANANA**, adjointe à la cheffe de

département, **Mme Christelle STEPIEN** et **Mme Isabelle FOURNIER-CEDELLE**, chargées de mission, à l'effet de signer les actes relatifs à la recevabilité et aux compléments de dossier définis à l'article 14 de l'arrêté préfectoral susvisé.

**ARTICLE 6 :**

Délégation est accordée à **M. Mathieu SANTUNE**, chef de la mission « appui à l'autorité environnementale » et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **M. Vincent GRESSIEN**, adjoint au chef de la mission, à l'effet de signer l'ensemble des actes définis à l'article 9 de l'arrêté préfectoral susvisé.

**ARTICLE 7 :**

Délégation est accordée à **M. Guy BOUHIER de l'ÉCLUSE**, chef du service « connaissance, aménagement, transition énergétique et logement », **M. Mathieu SANTUNE** (à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025), adjoint au chef de service, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à **M. Pierre DUMON**, chef du département « habitat et construction », à l'effet de signer l'ensemble des avis définis à l'article 22 de l'arrêté préfectoral susvisé.

**ARTICLE 8 :**

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de publication. Il abroge l'arrêté du 30 janvier 2025 portant subdélégation de signature en matière d'administration générale.

**ARTICLE 9 :**

Les délégataires et le secrétaire général de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 25 février 2025  
Le directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement

Signé : Hervé BRULÉ

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à **Mme la Préfète de la région Centre-Val de Loire**  
Secrétariat général pour les affaires régionales  
181 rue de Bourgogne - 45042 ORLÉANS CEDEX
- un **recours hiérarchique**, adressé **au(x) ministre(s) concerné(s)**
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**  
28 rue de la Bretonnerie - 45057 ORLÉANS CEDEX 1.

**Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

## ANNEXE

### Direction :

- **Mme Stéphanie GROSBOIS**, cheffe de l'unité communication.

### Service « connaissance, aménagement, transition énergétique et logement » :

- **M. Franck LELLU**, chef de l'unité « val de Loire et paysages » ;
- **Mme Carole TRAVERS-CHÉRON** (à partir du 3 juin 2024), cheffe de l'unité « planification territoriale » ;
- **Mme Bettina BRUNET**, cheffe de l'unité « politiques de l'habitat » ;
- **Mme Andréa CARLO**, cheffe de l'unité « financement du logement » ;
- **M. Gilles MARTINEZ**, chef de la mission archives régionale.

### Service « eau, biodiversité, risques naturels et Loire » :

- **M. Frédéric VERLEY**, chef de l'unité « politiques de l'eau » ;
- **M. Francis OLIVEREAU**, chef de l'unité « connaissance et préservation de la biodiversité » ;
- **M Sébastien COLAS**, chef de l'unité « gestion des espaces naturels et CITES » ;
- **M. Antoine DIONIS DU SÉJOUR**, chef de l'unité « information Loire » ;
- **Mme Sylvie THIÉRY**, chef de l'unité « financière » ;
- **Mme Coline GARDE**, cheffe de l'unité « qualité des eaux et milieux aquatiques » ;
- **Mme Camille KOPP**, cheffe de la mission « planification et animation des services ».

### Service « mobilités, transports » :

- **M. Fabien MARTIN**, adjoint au chef du département « infrastructures et déplacements » ;
- **M. Xavier MANTIN**, responsable du pôle d'appui et suivi des infrastructures ;
- **Mme Aurélie DUBOIS**, cheffe de l'unité « accès à la profession et gestion des entreprises » ;
- **M. Julien OLIVIER**, adjoint au responsable du pôle « mobilité durable »
- **Mme Fanny HARLÉ**, cheffe de l'unité « contrôle des transports routiers » ou ses responsables d'antenne, **M. Emmanuel PUT** pour Orléans, **M. Gilles GAUTRON** pour Tours et **M. Aurélien LAPLACE** pour Vierzon ;
- **M. Didier GIRAULT**, chef de l'unité « véhicules » ;
- **M. Didier SCHIELE**, adjoint au chef de l'unité « accès à la profession et gestion des entreprises ».

### Service « hydrométrie, prévision des étiages, des crues et des inondations » :

- **M. François CHARPENTIER** ou ses chefs d'antenne, **M. Pascal LEBRETON** pour Orléans, **M. David ROUDIER** pour Clermont-Ferrand, **M. Gautier CORDEAU** pour Le Puy-en-Velay et **M. Gilles BURTIN** pour Digoïn ;
- **M. Jérôme MORINEAU**, chef de l'unité « concentration et réseau de mesures » ou ses chefs de pôle, **M. Raphaël JOUSSET** pour Orléans, **M. Jean-Luc DECLINE** pour Saint-Étienne, **M. Pascal GUILLOT** pour Bourges, **M. Pascal CONIASSE** pour Le Puy-en-

Velay, **M. Jérémy LAGOUTTE** pour Digoin et **M. Christophe PIGEOLAT** pour Clermont-Ferrand.

**Service « secrétariat général et support régional » :**

- **Mme Isabelle CRIBIER**, cheffe de l'unité « ressources humaines de proximité » ;
- **M. Yannick JOURDAN**, chef de l'unité de « Recrutement, Appui au Pilotage et Parcours Professionnels » ;
- **Mme Nathalie FONTAINE**, cheffe de l'unité « formation » ou **Mme Amélie LEMONNIER**, chargée de mission développement des compétences ;
- **Mme Clairelise LENGAIGNE**, cheffe de l'unité « immobilier et logistique » ;
- **M. Patrick PERRET**, chef de l'unité « informatique » ;
- **Mme Sandrine BUTEL**, cheffe de l'unité des affaires financières.

**Unités départementales et interdépartementales :**

- **Mme Élodie SALIN**, cheffe de l'unité départementale d'Eure-et-Loir et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Mme Sandrine PIED**, adjointe à la cheffe de l'unité départementale ;
- **M. Jacques CONNESSON**, chef de l'unité départementale du Loiret et, en cas d'absence ou d'empêchement,
- **M. Stéphane LE GAL**, chef de l'unité interdépartementale d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher et, en cas d'absence ou d'empêchement, **Mme Aurélie VIGNOT**, adjointe au chef de l'unité interdépartementale ;
- **Mme Valérie FILIPIAK**, cheffe de l'unité interdépartementale du Cher et de l'Indre et, en cas d'absence ou d'empêchement, **M. Renaud DUPONT**, adjoint à la cheffe de l'unité interdépartementale.

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

R24-2025-02-21-00001

Arrêté SRIAS 2025

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL  
PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION NOMINATIVE DE LA SECTION  
RÉGIONALE INTERMINISTÉRIELLE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE (SRIAS)**

La préfète de la région Centre-Val de Loire,  
préfète du Loiret  
Chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre National du Mérite

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9, alinéa 2, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État, notamment ses articles 5, 7 et 8 ;

**VU** l'arrêté ministériel du 29 juin 2006 modifié fixant la composition et le fonctionnement des sections régionales du comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État ;

**VU** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Madame Sophie BROCAS, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret, à compter du 21 août 2023 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°23.121 du 22 juin 2023 portant nomination du président de la section régionale interministérielle d'action sociale de la région Centre-Val de Loire ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2025 portant modification de la composition nominative de la section régionale interministérielle de la région Centre-Val de Loire ;

**VU** les désignations formulées par les administrations et les organisations syndicales ;

**SUR** la proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : La section régionale interministérielle d'action sociale de l'État est composée comme suit :

\* **Le Président** : M. Thierry TAMÉ élu par le collège des représentants du personnel

\* **Collège des représentants des services déconcentrés de l'administration, en charge de la mise en œuvre d'une politique ministérielle d'action sociale (12 membres)** :

**- Services du ministère de l'intérieur au sein des secrétariats généraux communs :**

Titulaire : M. Thomas ANGIBAUD, chef du service des ressources humaines de l'Eure-et-Loir

Suppléante : Mme. Catherine DUFFOURG, directrice du secrétariat général commun de l'Indre

Titulaire : Mme Emmanuelle PION, Cheffe du pôle ressources humaines de l'Indre et Loire

Suppléant : M. Adelf ALI, chef du service des ressources humaines du département du Loir et Cher

Titulaire : Mme Muriel CHAUVINEAU, cheffe du service des ressources humaines du Loiret

Suppléante : Mme Angélique COMBRON, adjointe à la cheffe du SGRH du Cher

**- Services du ministère de la justice :**

Titulaire : Mme Véronique DUBIEF, conseillère régionale en travail social

Suppléante : Mme Lucile CHABERNAUD, assistante sociale du personnel

**- Services des ministères de l'économie et des finances, et de l'action et des comptes publics :**

Titulaire : Mme Mathilde DUFOUR, Responsable régionale de l'action sociale du Centre-Val-de-Loire

Suppléante : Mme Béatrice AJOUX BERTHEAU, référente communication

**- Rectorat :**

Titulaire : Mme Nathalie MARAIS, assistante sociale des personnels du Loiret

Suppléante : Mme Sandrine CARLIEZ, assistante sociale des personnels d'Indre-et-Loire

Titulaire : Mme Sophie COLLONNIER, cheffe du bureau de l'action sociale

Suppléante : Mme Alexandra NALLET, cheffe du pôle d'appui aux ressources humaines

**- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement :**

Titulaire : Mme. Marie-Charles SOULLIE, responsable du pôle social régional

Suppléante : Mme Francine BONBONNE, chargée de mission RH

**- Direction régionale des affaires culturelles :**

Titulaire : M. Cédric LOINTIER, adjoint de la secrétaire générale

Suppléante : Mme Elisabeth DELAHAYE, responsable des ressources humaines

**- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt :**

Titulaire : Mme Sabrina DETRY-HEBBE, gestionnaire RH

Suppléante : Mme Anais AMZALLAG, secrétaire Générale

**- Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités :**

Titulaire : Mme Marina ADALBERT, assistante sociale

Suppléante : Mme Naïma HOUITAR ASSAOUI, responsable ressources humaines

**- Services du ministère des Armées :**

Titulaire : Mme Marielle GODEAU, conseillère technique médico-social

Suppléante : Mme Aurore BERGE, conseillère technique d'encadrement du secteur d'Orléans

\* Collège des représentants du personnel, membres des organisations syndicales de fonctionnaires, représentées au comité interministériel consultatif d'action sociale des administrations de l'État (13 membres)

**- Force ouvrière :**

Titulaires : M. Thierry PAIN

Mme Stéphanie CLEMENT

Mme Marie-Noëlle BLERON

Suppléants : M. Yannick DUPUIS

Mme Samuelle IMAHO

M. Manuel FERNANDEZ

**- Fédération syndicale unitaire :**

Titulaires : Mme Virginie TALOIS

Mme Marie MONBAILLY

Suppléantes : Mme Béatrice BARDIN

Mme Sonia NOZIERE

**- Union nationale des syndicats autonomes :**

Titulaires : Mme Nathalie FEUILLERAT

M. Thierry ROSIER

Suppléants : M. Thierry BRICQUEBEC

Mme Audrey ROYER-GOMAN

**- Confédération française démocratique du travail :**

Titulaires : M. Grégory LAPOTRE

M. Patrick BENOIST

Suppléantes : Mme Viviane BORGHMANS

Mme Christelle HAMON

**- Confédération générale du travail :**

Titulaires : Mme Claire BESSEIGE

Mme Odile CESAIRE  
Suppléants : M. Franck NAVET  
En attente de désignation

**- Union syndicale Solidaires :**

Titulaire : Mme Caroline GERBAIX  
Suppléant : M. Mathieu HAZOTTE

**- Confédération générale des cadres :**

Titulaire : Mme Nadège CARZANA LE BIHAN  
Suppléant : M. Bruno MATIGNON

**ARTICLE 2** : Sont désignées en qualité de membres associés de la section régionale interministérielle d'action sociale sans voix délibérative :

- Mme Raniha OULTACHE-BASSEZ, directrice de la plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines ;
- Mme Christelle SOL, conseillère action sociale et environnement professionnel de la plateforme susvisée.

**ARTICLE 3** : Le mandat des membres titulaires et suppléants de la section régionale interministérielle d'action sociale prend fin en cas de changement d'affectation. Un nouveau membre est alors proposé en remplacement. Sa nomination intervient par arrêté modificatif.

**ARTICLE 4** : La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et des préfectures de chacun des départements de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans le 21 février 2025  
Pour la préfète de région et par délégation  
la secrétaire générale pour les affaires régionales  
signé:Florence GOUACHE

Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **Madame la préfète de la région Centre-Val de Loire**  
Secrétariat général pour les affaires régionales  
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**  
28, rue de la Bretonnerie  
45057 ORLEANS CEDEX 1.

**Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet :**  
[www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.  
Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.